



Conférence de Presse

Judi 24 septembre 2009

Les réflexions du CESR sur la réforme territoriale en Île-de-France

Les remarques du CESR formulées au Premier Ministre sur l'avant-projet de loi « Grand Paris »

**Intervention devant la presse de
Jean-Claude Boucherat,
Président du Conseil économique et social
régional d'Île-de-France**

Avant toute chose

- Etablir une distinction de nature entre les documents présentés aujourd'hui ; entre le rapport et l'avis de la commission Aménagement du territoire dans sa formation élargie sur les « réflexions du CESR sur la Réforme territoriale en Île-de-France » et la lettre de « remarques » envoyée au Premier Ministre.

Une seconde précision

- Le CESR n'a pas vocation à émettre des avis sur des projets de loi débattus au Parlement puisqu'il est chargé d'émettre des avis afin d'éclairer les choix des élus régionaux cependant, il n'a pas échappé au CESR l'importance que revêtait la vague de rapports autour d'une part de la question de la réforme territoriale et d'autre part de l'idée du « Grand Paris ». Des projets qui auront une incidence non négligeable sur la gouvernance de l'Île-de-France.

Une légitimité à s'exprimer qui s'ancre dans les différents rapports et avis du CESR

- La gouvernance est un sujet dont le CESR s'est saisi depuis plusieurs années notamment au travers des rapports :
- du 31 mai 2001 « *Contribuer à une meilleure gouvernance en Île-de-France* » (J. Robert)
- du 17 octobre 2002 « *premières réflexions du CESR Île-de-France sur la nouvelle étape de la décentralisation* » (J.-L.. Girodot).
- du 17 octobre 2007 – « *Perspectives d'évolution du rôle et des compétences du STIF* » (JM. Paumier et D. Rabardel)
- du 10 avril 2008, « *la contribution de l'intercommunalité à l'action régionale – SDRIF et territoires de projets* » (I. Drochon).
- du 18 septembre 2008 sur le « *Projet de SDRIF amendé suite à la l'enquête publique* » (P. Moulié), etc.

Notre légitimité est donc bien établie pour évoquer ces réformes fondamentales qui doteront l'Île-de-France des outils institutionnels dont elle a besoin pour rester une ville monde au XXIème siècle.

Pour notre Assemblée, cette réforme de ce que certains ont appelé le « millefeuille institutionnel » est nécessaire.

Denys DARTIGUES vous démontrera que nous n'avons pas à rougir de la supposée complexité de nos institutions au regard de ce qui se passe ailleurs en Europe

Le CESR s'est donc saisi de ce dossier complexe, a suivi pas à pas les interventions des uns et des autres, s'est forgé petit à petit une grille de lecture. Pierre MOULIE et Denys DARTIGUES vont vous présenter dans le détail le fruit de leur travail.

J'ai quant à moi quelques messages à vous faire passer :

- Le CESR reconnaît au Président de la République toute légitimité pour s'intéresser au devenir de la région capitale.
- Le CESR d'Île-de-France se tient à la disposition des institutions pour participer activement au débat sur la réforme de la gouvernance francilienne car, ce qui ressort des débats, forums, rapports, déclarations autour de la réforme, c'est un

désir affirmé voir fortement revendiqué de ne pas revenir sur les notions de participation démocratique, de consultation préalable, de co-élaboration des décisions et surtout de ne pas remettre en cause les acquis des différentes lois de décentralisation. La nature même de notre Assemblée que le pouvoir politique peut décider de rendre plus perfectible, à l'image du projet de réforme du CESE, répond à ces attentes. ;

- En ce sens, le courrier du Premier Ministre nous demandant de formuler nos remarques sur l'avant-projet de loi « Grand Paris » est pour le CESR un signe encourageant de reconnaissance de notre action.
- J'ai même écrit au Premier Ministre que, dans cet esprit, nous restions intéressés pour que la loi permette, à l'avenir, la saisine facultative du CESR par le préfet de région. Ainsi élargie, la procédure de saisine enrichirait l'élaboration des politiques publiques sur la réforme territoriale. Le CESR serait alors tout indiqué pour en assurer le suivi et l'évaluation.

- Avant de revenir dans le détail sur le contenu de nos « remarques » au Premier Ministre, ce que je ferai après la présentation de notre rapport sur la « Réforme territoriale en Île-de-France », je souhaite réaffirmer la volonté de notre Assemblée de trouver les moyens de faire converger les projets de l'État et du Secrétaire d'État au développement de la région capitale (que devient le projet de protocole ?) avec les orientations du SDRIF ? Un SDRIF qui a été voté le 18 septembre 2008 et dont, pour le moment, nous ignorons la destinée...
- Nous nous questionnons aussi sur le rôle qui sera dévolu au STIF alors qu'il semble que l'équilibre mis en place à la création de ce Syndicat soit aujourd'hui remis en cause. L'État devra répondre à ces questions.

En résumé :

- nous partons d'un postulat de départ qu'il y a un besoin de clarification des projets, des périmètres, des compétences, des circuits de décision, des financements ;

- nous constatons qu'aujourd'hui il y a une profusion de propositions sur la table. Elles jettent plus le trouble qu'elles n'apportent de solutions ou tout du moins, de voies de passage ;
- nous aspirons à des réponses institutionnelles qui aboutissent à la maturité de la décentralisation.